Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 026-212600068-20180702-2018_07_02_5-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
26 juin 2018

Date d'affichage
9 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	1	0

EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX

Séance du 2 juillet 2018

Le lundi 2 juillet 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.
Etaient excusé(e)s : Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Sylvie VACHON, (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Didier CHALAS (procuration donnée à Gérard CROZIER).
Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.
Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE
Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre (mission OPC)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil, qu'en vertu de la délégation qui lui a été donnée, il a confié en 2011 l'étude d'aménagement urbain et paysager de la traverse du Village à Gilbert CORDEIL, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre composée aujourd'hui de CORDEIL et KPRIM.

Il rappelle la décision n° 18-2012 du 2 juillet 2012 autorisant le démarrage des travaux d'aménagement d'un trottoir sur la RD93a, entre le rond-point et le lotissement le Pré aux Rosés, par la signature de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre (195 000 € HT).

Il rappelle la délibération du 10 juillet 2017 approuvant l'avenant n° 2 ajustant le forfait de rémunération du maître d'œuvre sur le montant définitif des travaux d'aménagement urbain et paysager de la Traverse (1 800 000 € HT).

Il précise que le contrat de maîtrise d'œuvre ne comprend pas la mission « OPC » : Organisation Pilotage et Coordination, qui s'avère indispensable au bon déroulement du chantier. Il demande à l'assemblée d'ajouter cette mission au contrat de maîtrise d'œuvre et d'approuver l'avenant n° 3 correspondant :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de signer l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre signé en avril 2011 avec M. Gilbert CORDEIL mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre CORDEIL/KPRIM, pour ajouter la mission OPC au contrat, évaluée à 9 000 € HT.

DE PORTER ainsi la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 134 270 €.

RAPPELLE que les 8 775 € HT relatifs à la construction prioritaire du trottoir sur la RD93a ont été acquittés, de même que l'étude préliminaire et l'avant-projet global. Les 90 000 € HT d'honoraires restant à verser sont et seront inscrits au budget communal 2018, 2019 et 2020 pour suivre le rythme prévu des travaux.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le
ID : 026-212600068-20180702-2018_07_02_5-DE

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE Suite

Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre (mission OPC)

Montant prévisionnel de travaux	1 600 000 € HT	195 000 € HT	1 800 000 € HT	
	Honoraires provisoires contrat initial	Honoraires s/opération prioritaire trottoir RD93a avenant 1	Honoraires s/ travaux restants à réaliser avenant 2	+ mission OPC **avenant 3**
Eléments de mission	Montants	Montants	Montants	Montants
Etude préliminaire	11 495 €		11 495 €	
Honoraires maîtrise d'œuvre :				
AVP (forfait)	*24 000 €*	*0 €*	*24 000 €*	
PRO	28 800 €	3 510 €	32 400 €	
ACT	6 720 €	819 €	7 560 €	
VISA	4 800 €	585 €	5 400 €	
DET	26 880 €	3 510 €	32 400 €	
AOR	4 800 €	351 €	3 240 €	
	(=96 000 €)		*(=105 000 €)*	
OPC				9 000 €
		8 775 €	**116 495 €**	**9 000 €**
TOTAL HT	**107 495 €**	**134 270 €**		

INSCRIRA les crédits au budget communal.

Délibération approuvée à la majorité absolue.

Vote Pour : Gérard CROZIER en son nom et au nom de Didier CHALAS, Jean-Michel CHAGNON en son nom et au nom de Sylvie VACHON, Jocelyne CASTON en son nom et au nom de Catherine BESSON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Vote Contre : Maryvonne CORNU-CHARRIER.

Abstention : Néant

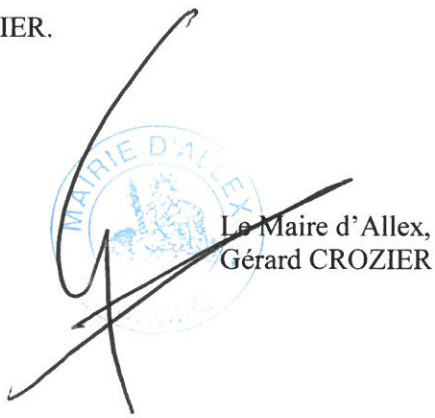

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER